

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUE:

Aix-en-Provence, le 4 janvier 2022

Acquisition de capteurs CO2 pour les établissements scolaires

Depuis le début de la crise sanitaire, le protocole du ministère incite les collectivités à équiper les écoles, collèges et lycées de capteurs de CO2 pour veiller à la bonne aération des locaux scolaires.

Cela a été rappelé notamment suite à l'avis du Haut Conseil de l'établissement public rendu le 28 avril 2021.

S'agissant d'un équipement de fonctionnement, cette acquisition relève bien, selon la loi, de la responsabilité des collectivités locales (communes, conseils départementaux, conseils régionaux) et non pas du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Pour les aider à acheter ces matériels, une participation financière de l'État est prévue depuis le 19 octobre 2021. Les collectivités en ont été informées.

Au vu de la circulation actuelle du virus, les modalités d'attributions de cette aide ont été récemment prolongées jusqu'au 15 avril 2022.

Un courrier cosigné par le préfet des Bouches-du-Rhône et l'inspecteur d'académiedirecteur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône sera adressé ce début de semaine aux collectivités pour les inciter à acquérir ces équipements, rappelant également le soutien financier de l'État dans cette opération.

Contact presse

Stéphanie Denis Laventure – Responsable du pôle communication – académie d'Aix-Marseille

stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr